

FICHE D'INSCRIPTION A LA CANTINE

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Papa : NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

Complément : _____ Code postal : _____ VILLE : _____

Mail : _____

Maman : NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

Complément : _____ Code postal : _____ VILLE : _____

Mail : _____

Tél: papa: __/__/__/__/__ maman: __/__/__/__/__ fixe: __/__/__/__/__

Si séparation, parent à facturer: Papa Maman

Enfants:

Nom : _____ Prénom : _____ date de naissance : _____ classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____ date de naissance : _____ classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____ date de naissance : _____ classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____ date de naissance : _____ classe : _____

Inscription à l'année :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Observations (orthophonie, régime, ...) : _____

Rappel : (délibération du CM du 3 novembre 2020)

Prix du repas SSV : €

Prix du repas Hors SSV : €

Prix repas majoré si défaut d'inscription ou signalé trop tard : €

Règlement cantine

Afin de trouver un confort pour tous et d'éviter le gaspillage, le conseil municipal en collaboration avec les services administratifs ont re-pensé le système de cantine pour le site de Saint-Sauveur-Lendelin.

Les enfants seront obligatoirement inscrits en début d'année selon un planning défini, dans la mesure du possible, grâce à cette feuille d'inscription dûment **complétée et retournée en mairie avant le 23 aout 2021.**



Pour toute feuille non remplie ou non rendue, le tarif majoré sera appliqué jusqu'à régularisation.



Tout changement devra impérativement être signalé avant le vendredi 12h en mairie pour la semaine suivante.

En cas de non-respect de ces consignes, **un repas majoré** vous sera facturé.

Le conseil municipal fixe le prix du repas à 3.20 € pour les enfants de SSV, à 4.15 € pour les enfants hors SSV et à 4,50 € pour les repas majorés pour les enfants de SSV, à 5,45 € pour les enfants hors SSV .

Le règlement mensuel des repas se fera à réception du titre du Trésor Public, correspondant au nombre de repas pris ou réservé pour votre ou vos enfant(s), et à retourner à l'adresse indiquée. Aucun paiement ne sera reçu en mairie.

En cas d'absence ou de maladie, merci de bien vouloir **avertir la mairie, et ce, avant 9h.**

Le 1^{er} repas sera dû mais les repas suivants seront annulés.

Les horaires de déjeuné sont:

11h55 à 13h15 pour le site de la maternelle (2 services)

11h45 à 12h25 pour le site des primaires (1 seul service)

Discipline:

Tout manquement est constitutif d'une faute pour laquelle, peut correspondre, une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la cantine selon la gravité des faits ou agissements. Une grille des mesures d'avertissement indique les sanctions encourues pour chaque cas d'indiscipline constaté. (Voir permis à points)

Signature des parents

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Autorisation hospitalisation d'urgence

J'autorise / Je n'autorise pas la responsable de la cantine à appeler le médecin traitant, le SAMU ou les pompiers en cas de nécessité. En cas d'urgence, je souhaite que mon ou mes enfant(s) soit ou soient conduit(s) à :

Hôpital de Coutances

Clinique de Coutances

autre : _____

Fait à _____, le _____

Signatures des parents :